

Difference entre Référé liberté fondamentale et Voie de fait

Par **Reema**, le **22/12/2013** à **23:31**

Bonjour a tous, j'ai un examen de droit des liberté fondamentales...
On a traite l'ordonnance du 10 fevrier 2012.

J'ai bien compris l'ordonnance et les faits... mais j'arrive pas a comprendre les differences
entre Référé liberté fondamentale et Voie de fait.

si vous pouvez mettre des exemple avec francais tres simple. parce que je suis pas une
francophone [smile9]

merci beaucoup